

Frais et conditions de paiement 2022-2023

	Mensuel 10 mensualités d'août à mai	Trimestriel Août, nov., février et mai	Annuel Août
Frais scolarité	662€	1643€	6470 €
ESL/FLE 1 ^{ère} année si nécessaire*	145 €	360 €	1400 €
ESL/FLE 2 ^{ème} année si nécessaire*	72,50 €	180 €	700 €

*ESL - English as a Second Language/FLE – Français Langue Etrangère : Placement dans ces cours après l'évaluation.

Note: au collège, pas de réduction pour le deuxième enfant. Cependant, l'inscription d'un enfant au collège donne droit à la réduction 2e et 3e enfant au primaire.

Frais annuels: 300 €

Frais de première inscription: 600 € (à régler seulement lors de la première année dans l'établissement)

Évaluation du niveau de l'élève (si nécessaire): 50 €

Modalités de paiement

- **Paiement par prélèvement automatique**
 - Règlement annuel au 1^{er} août.
 - Règlements mensuels : le 1^{er} de chaque mois à compter du mois d'août.
 - Règlements trimestriels : les 1^{er} août, novembre, février, mai.
- **Paiement par chèque**
 - Possibilité de régler la totalité de la scolarité en un chèque (sans frais de gestion) qui devra être remis au plus tard le 1^{er} août.
 - En cas de règlements mensuels ou trimestriels, des frais de gestion de 200 € supplémentaires seront facturés.
- **Paiement par virement :**
 - Possibilité de régler la totalité de la scolarité en un virement (sans frais de gestion) qui devra être effectué au plus tard le 1^{er} août.
 - En cas de virements mensuels ou trimestriels, des frais de gestion de 200 € supplémentaires seront facturés.

Pour toute facture non réglée à échéance, une pénalité de 100 € sera appliquée.

Tout semestre commencé est dû en cas de départ anticipé de l'élève.

Les frais périscolaires (restaurant scolaire et garderie) sont en sus et les tarifs vous seront communiqués en juin.